

Assistance à l'agriculture

Je suis d'accord avec le député de Qu'Appelle-Moose Mountain pour dire que le sujet de ce bill devrait être renvoyé au comité permanent de l'agriculture ou à une sorte de commission d'enquête publique et dans les règles. On devrait inviter M. Riddell à venir témoigner avec tous les employés touchés pour qu'ils puissent présenter leurs griefs. Les résultats de toute enquête policière ou autre sur les pratiques frauduleuses au sujet des comptes de dépenses devraient aussi être présentés au comité. Le ministre doit certes reconnaître qu'on ne peut éclaircir cette question d'ici le 1^{er} août, date à laquelle il veut abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Certaines questions exigent des réponses, madame l'Orateur. Je vais les poser lentement afin que le ministre puisse les noter et y répondre à l'étape de la deuxième lecture. Plus tard, au cours du débat, j'aurai certes des renseignements plus détaillés à demander.

D'abord, mène-t-on une enquête sur les notes de frais ou les pratiques irrégulières du personnel des services sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, si oui, qui dirige cette enquête? Est-ce l'auditeur général, un groupe à l'intérieur du ministère ou la Gendarmerie royale du Canada? Des accusations ont-elles été portées et des condamnations prononcées? Reste-t-il d'autres accusations à porter? Quel était le nombre d'employés permanents à l'assistance à l'agriculture des Prairies le 31 mars 1971 et le 31 mars 1975? Combien d'employés permanents ont été licenciés, mis à pied ou à la retraite et combien ont démissionné? Combien ont été mutés à d'autres services du ministère fédéral de l'Agriculture et de la Fonction publique du Canada? Combien restent aux services de l'assistance à l'agriculture des Prairies? Des employés mis à la retraite, combien avaient moins de 55 ans, entre 55 et 65 ans, moins de 30 ans de service et moins de 35 ans de service? Combien d'employés occasionnels étaient au service de l'Assistance à l'agriculture des Prairies le 31 mars 1971 et le 31 mars 1975? Combien parmi ces employés intermittents ont été libérés, mis à pied ou mutés à un autre service du ministère fédéral de l'Agriculture ou à d'autres ministères fédéraux depuis lors? Combien d'employés intermittents demeurent préposés à l'administration de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

Le comité devrait également obtenir une liste des préposés à l'administration de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies des 24 derniers mois et le président du comité devrait écrire à chacun de ces employés pour les avertir de la tenue de l'enquête, leur signaler que le comité étudie le fond de cette mesure législative et qu'il les incite à révéler ce qu'ils connaissent de l'application de cette loi. Ils devraient également être invités à formuler leur grief si on a négligé de les placer ailleurs dans la fonction publique, s'ils ont à se plaindre de la retraite précoce ou de la façon dont ils ont été traités à l'égard de la pension de retraite.

Ce sont les questions auxquelles je voudrais obtenir une réponse et les députés voudraient sans doute en poser d'autres. Je suis persuadé que nous obtiendrons du ministre actuel de l'Agriculture une collaboration franche et entière, car il souhaite d'abroger intégralement et de façon appropriée la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Il conviendra, j'en suis certain, qu'on ne pourra pas répondre à toutes ces questions avant le 1^{er} août, date à laquelle il voudrait que ce projet de loi entre en vigueur.

● (1640)

J'aimerais poser une ou deux autres questions à propos de cette mesure législative. Le grand débat de 1971 sur la

[M. Benjamin.]

stabilisation du revenu tiré des céréales a eu des résultats heureux en matière d'assurance-récolte. Ceux d'entre nous qui étaient députés en 1971 se souviendront de ce qu'avaient alors déclaré le député de Saskatoon-Biggar, M. Gleave, moi-même et d'autres députés de mon parti, des membres du parti conservateur, dont le député de Mackenzie (M. Korchinski), le député de Vegreville (M. Mazankowski) et bien d'autres, le ministre de l'Agriculture de l'époque, qui a subi le destin auquel sont voués les ministres de l'Agriculture de sa trempe, et l'actuel ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

En 1971, le bill de stabilisation concernant le grain des Prairies prévoyait l'abrogation de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Nous avons dit au cours de ce débat que nous n'accepterions pas une mesure visant à abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies tant que le gouvernement canadien ne la remplacerait pas par quelque chose de mieux. Depuis, le gouvernement a apporté des améliorations considérables aux modalités de fonctionnement et de financement du programme actuel d'assurance-récolte, et je l'en félicite. Grâce à cette initiative, le coût des primes d'assurance a diminué de moitié en Saskatchewan, et des milliers de nos agriculteurs peuvent maintenant souscrire une assurance-récolte. J'ai appris depuis un ou deux jours qu'environ 60 p. 100 de tous les agriculteurs de la Saskatchewan étaient inscrits au programme d'assurance-récolte.

Depuis les années 40, des milliers d'agriculteurs des Prairies attendaient ce programme. C'est un rêve qu'ils caressaient depuis longtemps. Le jour est enfin venu où les agriculteurs sont couverts par un programme d'assurance-récolte universel et qui les garantit contre tous les risques, un programme auquel ils ont droit, et qui couvre toutes les catastrophes, naturelles ou non. L'actuel ministre responsable de la Commission canadienne du blé constitue précisément l'un de ces dangers. C'est là l'un des succès que nous avons remportés en empêchant le gouvernement d'adopter le premier bill de stabilisation concernant le grain. Le gouvernement a ensuite nettement amélioré le fonctionnement et le financement du programme d'assurance-récolte. Je pense pouvoir dire honnêtement que ce programme s'étend à toutes les provinces du Canada. Elles y collaborent toutes, paient chacune leur part, et l'administrent convenablement. Le nombre d'agriculteurs qui bénéficient de ce programme a augmenté de façon substantielle.

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a signalé qu'environ 7 ou 8 millions de dollars restent dans la Caisse d'urgence des terres des Prairies. J'espère que le ministre nous indiquera au cours de son intervention le montant exact du reliquat. Selon le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, il faut donner à cet argent une destination autre que celle qu'a proposée le gouvernement. Nous le pensons également pour les raisons suivantes.

Les députés qui ont participé au débat sur le premier bill relatif à la stabilisation du grain, présenté par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, se souviennent que des députés de tous les partis, mais surtout des oppositionnels, ont à plusieurs reprises demandé que le bill prévoie des décaissements au niveau régional, et même local. Il faudrait que ces décaissements ressemblent à ceux que prévoit la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, parce que souvent les agriculteurs de diverses régions ont subi une perte de revenu, par suite d'événements indépendants de leur volonté et souvent très localisés. On a parlé de sécheresse, de gelée, d'inondations, de vent, de bêtes sauvages et ainsi de suite.